

OFFRE D'EMPLOI

La Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains (23 745 habitants – 116 agents), recrute :

UN AUXILIAIRE DE PUERICULTURE REMPLACANT (F/H) en établissement d'accueil du jeune enfant.

Sous l'autorité du responsable d'un établissement d'accueil du jeune enfant du territoire, les missions de l'agent sont notamment les suivantes :

Accueil des enfants au quotidien :

- Être en relation directe avec l'enfant et sa famille ;
- organiser la vie de groupe au quotidien et proposer des actions pédagogiques adaptées et des projets d'animation, en lien avec le projet de service et le projet d'établissement ;
- veiller au bien-être quotidien des enfants dont il-elle a la charge et assurer un rôle d'éducation et de stimulation afin de favoriser le développement harmonieux du jeune enfant ainsi que la structuration de sa personnalité ;
- assurer les soins courants de l'enfant et jouer un rôle de détection des problèmes d'ordre médical ou social ;
- participer à l'élaboration des protocoles de soins et d'hygiène ;
- assurer la sécurité physique et affective des enfants, appliquer et respecter les protocoles d'hygiène, de soin, de sécurité ;
- permettre à l'enfant d'accéder à l'autonomie, à la socialisation, à la vie en collectivité ;
- participer à l'élaboration du projet pédagogique, veiller à son application ainsi que tout projet de nature éducative. Mettre en place des projets d'activité ;
- assurer un rôle de prévention, informer la directrice de toute situation anormale ou difficulté.
-

Remplacement dans les divers établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.

Profil

- Avoir un bon relationnel vis-à-vis des enfants et de leurs parents,
- Respecter le devoir de réserve et la discrétion professionnelle,
- Être force de proposition,
- Être rigoureux (se), disponible et discret(e),
- Avoir une capacité d'initiative et de réaction,
- Être titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Informations complémentaires

Temps complet 35 heures hebdomadaires.

CDD de 2 mois dans un premier temps, à compter du 12 octobre 2026.

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, participation complémentaires, titres restaurant, CNAS.

C.V. + lettre de motivation (à M. le Président de la Communauté de Communes) à adresser par mail à : recrutement@ccpaysniederbronn.fr (préciser « Offre AUX2620 auxiliaire de puériculture remplaçante »).

Renseignements au 03 88 05 86 53